

N°83

Objet :

VERSEMENT D'UN ACOMPTE  
SUR SUBVENTION 2026 AU  
CCAS D'ACHERES

Rapporteur :

M. François DAZELLE

Date de la Séance :

17 DECEMBRE 2025

Date de la Convocation :

11 DECEMBRE 2025

Date d'affichage de la  
convocation :

11 DECEMBRE 2025

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ, le 17 décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Ville d'Achères s'est réuni en séance sous la présidence de Monsieur Marc HONORÉ, Maire d'Achères, suite à la convocation faite plus de cinq jours à l'avance et affichée à la porte de la Mairie.

Etaient présents :

François DAZELLE, Annie DEBRAY-GYRARD, Céline CHASSIN, Daniel GIRAUD, Jean-François DEMAREZ et Suzanne JAUNET, **Maire-Adjoints**,

Jacques TANGUY, Camille VAUR, Dominique DESMET, Evelyne BEAUDICHON et Abdelyamin DERRADJI, **Conseillers Municipaux Délégués**,

Sarah SABOURIN, Yves FUZET, Nicole MARTIN, Jean-Paul DEMAREZ, Landry NKOUKA MILANDOU, Fatiha YAHIAOUI, Jean-Marc JUSTINE, Maeva CRUZ, Valentin GUILLAUME, Michèle FOUBERT, Grégory SANCHEZ, Annie-Nicole M'BOÉ, Louis-Armand VIREY et Mourad MERGUI, **Conseillers Municipaux**.

Etaient absents excusés ayant donné pouvoir :

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 35

Membres présents : 26

Membres représentés : 08

Membres absents : 01

Martin DESSAIGNES	pouvoir à	Marc HONORÉ
Katell LANDIER	pouvoir à	Céline CHASSIN
Alisson ZANI	pouvoir à	François DAZELLE
Gharib NAJI	pouvoir à	Annie
Véronique LEBARBÉ	pouvoir à	DEBRAY-GYRARD
Olivier LE GOFF	pouvoir à	Evelyne BEAUDICHON
Lydie AUGUIN	pouvoir à	Daniel GIRAUD
Jessica	pouvoir à	Nicole MARTIN
DORLENCOURT		Grégory SANCHEZ

Etaient absents :

Salim LESAGE

Secrétaire de séance : Sarah SABOURIN

VOTE :

UNANIMITE

Ville d'Achères  
2025/ .....

**CONSEIL MUNICIPAL DU 17/12/2025**

N°083

**OBJET : VERSEMENT D'UN ACOMPTE SUR SUBVENTION 2026 AU CCAS D'ACHERES**

**Rapporteur : M. François DAZELLE**

**Vu** le code général des collectivités territoriales,

**Vu** le décret n°2022-505 du 23 mars 2022 fixant la liste des pièces justificatives des dépenses des collectivités territoriales,

**Vu** l'arrêté du 20 décembre 2024 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M.57,

**Vu** la demande d'acompte sur subvention au titre de l'exercice 2026 présentée par le CCAS d'Achères,

**VU** l'avis favorable de la Commission Municipale Finances et développement économique du 05/12/2025,

**Considérant** que le budget principal de la commune en 2026 sera voté en avril 2026,

**Considérant** que pour disposer de la trésorerie indispensable à son activité publique, le Centre Communal d'Action Sociale d'Achères (CCAS) a besoin de disposer d'un acompte sur la subvention qui lui sera allouée en 2026,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré** à l'unanimité des membres présents et représentés

**ARTICLE 1 : ACCORDE** le versement d'un acompte sur subvention au profit du Centre Communal d'Action Sociale d'Achères (CCAS) ayant son siège sis à Achères (78260), en Mairie, 8 rue Deschamps Guérin, d'un montant de CINQ CENT MILLE EUROS (500 000 €).

**ARTICLE 2 : DIT** que le montant de cet acompte sera déduit du montant de la subvention annuelle 2026 qui sera versée au CCAS après le vote du budget.

**ARTICLE 3 : AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toute décision et à signer tout acte, pièce ou document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**ARTICLE 4 : DIT** que la dépense en résultant sera reprise au budget primitif 2026, au compte nature 657363, compte fonction 420.

**Fait et délibéré à Achères, le 17 décembre 2025**

- Certifié exécutoire (Art. L2131-1 du CGCT)

Le ..... 19/12/2025

Pour le Maire et par délégation

Pour extrait conforme,

Le Maire  
Marc HONORE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Versailles, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication sur le site Internet de la Ville.